

Depuis 2009, deux nouvelles taxes sont apparues sur vos factures d'électricité; perception d'un droit d'usage du sol de 0.7 ct/kWh et une taxe pour le développement durable de 0.1 ct/kWh. Le produit de cette dernière alimente un Fonds communal destiné à promouvoir un usage raisonnable des ressources naturelles. L'entier des prélèvements est redistribué, directement ou indirectement, aux habitants mais aussi aux propriétaires de biens immobiliers et aux entreprises implantées sur le territoire. Le détail du programme d'attribution figure dans les dispositions du Fonds communal d'encouragement pour le développement durable.

En contrepartie d'initiatives exemplaires en termes de protection de l'environnement, la Municipalité peut vous accompagner financièrement dans vos démarches. En outre, vous pouvez soumettre tout projet,

bien qu'il soit non prévu dans le programme d'attribution, dès lors qu'il permet de:

réduire

les déperditions thermiques des bâtiments

produire

de l'énergie renouvelable sur votre parcelle

améliorer

votre système de production de chaleur (*chauffage et eau chaude sanitaire*)

diminuer

la consommation électrique des appareils électroménagers

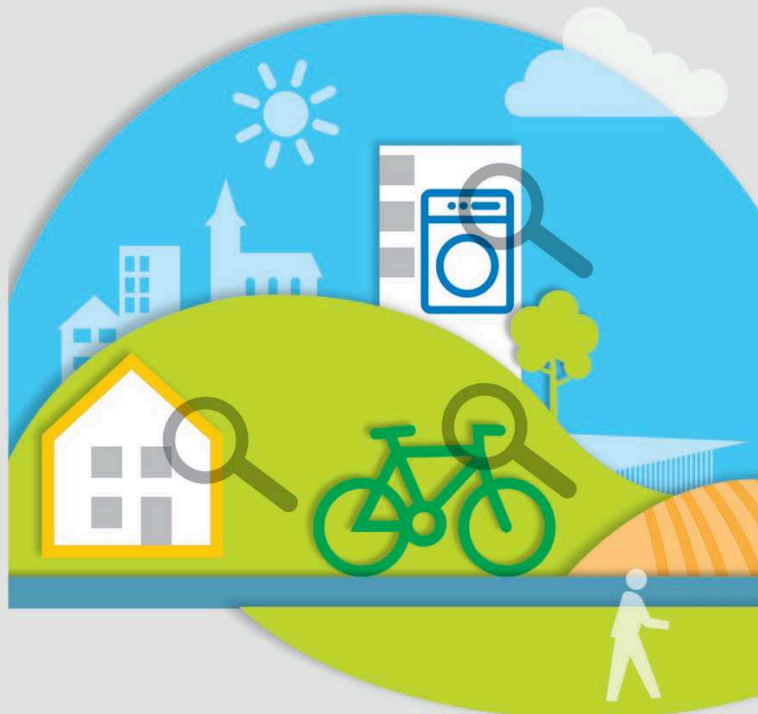
privilégier

la mobilité douce et l'usage des transports publics

préserver

la biodiversité

Equanurch



Pour tous renseignements:

**Commune d'Ecublens
Service des bâtiments, épuration
des eaux et développement durable**

Centre technique communal
Chemin des Esserts 5 – 1024 Ecublens
T 021 695 60 10 – batiments@ecublens.ch



**Les démarches, les conditions
d'octroi et les formulaires de
demande sont disponibles sur
www.ecublens.ch/subventions**



**Le développement durable
est à votre portée.**

**Ecublens vous soutient dans
votre démarche et vous propose
diverses subventions.**



Dépliant édité en 2018 par la Municipalité d'Ecublens

Ensemble, agissons pour un développement durable!

***Nos subventions communales peuvent
vous aider à réduire vos consommations
d'énergie et à vous tourner vers une
mobilité durable.***





Bâtiments



Autres soutiens

Analyses énergétiques

- Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®) Forfait 400.-
- Études d'assainissement énergétique 50% du coût, max. 400.-

Chauffage

- Chaudière bois de 2'500.- à 9'500.-
Selon puissance installée (kW)
- Pompe à chaleur 200.-/kW installé, max. 8'000.-
- Vannes thermostatiques (remplacement) 50% du coût, max. 500.-

Label MINERGIE®

- Rénovation de 6'000.- à 30'000.-
Selon type de construction
- Nouvelle construction – label P, ECO, A de 10'000.- à 60'000.-
Selon label et type de construction

Installations solaires

- Capteurs thermiques 4'000.- à 6'000.-
Selon surface solaire et type de construction
- Capteurs photovoltaïques 200.-/m², max. 8'000.-
Selon type de construction

Isolation

- Remplacement des fenêtres 40.-/m² pour triple vitrage
- Enveloppe thermique 40.- à 60.-/m²

Éléments naturels et paysagers

20% du coût, max. 10'000.-

- Création de biotopes
- Infiltration et récupération des eaux pluviales
- Végétalisation des toitures
- Murs en pierres sèches naturelles
- Plantation d'arbres majeurs

Appareils électroménagers

- Cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge 10% du coût, max. 250.-/appareil

Formation

- Formation continue pour concierges ou responsables techniques des bâtiments Jusqu'à 150.-

Vélos électriques

- Achat vélo 20% du coût, max. 400.-
- Remplacement batterie Forfait 200.-

Véhicules gaz

- Voiture Forfait 1'000.-

Véhicules électriques

- Scooter Forfait 500.-
- Voiture Forfait 1'500.-

Abonnement PubliBike

- 1^{ère} année RégioBike remboursée

Transports publics

Limité à une demande tous les cinq ans et uniquement pour les abonnements annuels

- Abonnement général [AG] 300.-
- Abonnement Mobilis 200.-
- ½ tarif CFF 100.-

Plan mobilité entreprise

- Forfait 2'000.-



Mobilité



Cublens
pour l'avenir de nos enfants